

Le spécialiste de la loi instruit

On retient souvent des écritures les paroles dures que Jésus a pu prononcer contre les pharisiens, les sadducéens et les spécialistes de la loi mais il y eu aussi de bonnes paroles. En effet, tous n'ont pas rejeté les enseignements de Christ. Un certain nombre parmi les pharisiens et les spécialistes de la loi se sont convertis au message de Jésus. Êtes-vous en mesure d'en citer quelques-uns? Joseph d'Arimathée, membre du sanhédrin (assemblée législative traditionnelle d'Israël) et donc maître de la loi; Nicodème, un chef parmi les pharisiens; plusieurs chefs du peuple; plusieurs prêtres; des pharisiens, des Hellénistes.

Luc 23 : ⁵⁰ Il y avait un **membre du sanhédrin du nom de Joseph**; homme bon et juste, ⁵¹ il ne s'était pas associé à la décision et aux actes des autres. Il était **d'Arimathée**, ville des Juifs, et il attendait lui aussi le royaume de Dieu. ⁵² Il alla trouver Pilate et demanda le corps de Jésus. ⁵³ Il le descendit de la croix, l'enveloppa dans un drap de lin et le déposa dans un tombeau taillé dans la roche, où personne n'avait encore été mis. ⁵⁴ C'était le jour de la préparation du sabbat, le sabbat allait commencer.

Jean 3 : Or, il y avait parmi les pharisiens un homme du nom de **Nicodème, un chef des Juifs**. ² Il vint de nuit trouver Jésus et lui dit: «Maître, nous savons que tu es un enseignant envoyé par Dieu, car personne ne peut faire ces signes miraculeux que tu fais si Dieu n'est pas avec lui.»

Jean 7 : ⁵⁰ **Nicodème**, qui était venu de nuit vers Jésus et qui était l'un d'eux, leur dit: ⁵¹ «Notre loi condamne-t-elle un homme avant qu'on l'entende et qu'on sache ce qu'il a fait?»

Jean 19 : ³⁸ Après cela, **Joseph d'Arimathée**, qui était disciple de Jésus, mais en secret par crainte des chefs juifs, demanda à Pilate la permission d'enlever le corps de Jésus. Pilate le lui permit. Il vint donc et enleva le corps de Jésus. ³⁹ **Nicodème**, l'homme qui auparavant était allé trouver Jésus de nuit, vint aussi. Il apportait un mélange d'environ 30 kilos de myrrhe et d'aloès. ⁴⁰ Ils prirent donc le corps de Jésus et l'enveloppèrent de bandelettes, avec les aromates, comme c'est la coutume d'ensevelir chez les Juifs. ⁴¹ Or, il y avait un jardin à l'endroit où Jésus avait été crucifié, et dans le jardin un tombeau neuf où personne encore n'avait été mis. ⁴² Ce fut là qu'ils déposèrent Jésus parce que c'était la préparation de la Pâque des Juifs et que le tombeau était proche.

Matthieu 27 : ⁵⁷ Le soir venu arriva **un homme riche d'Arimathée, du nom de Joseph**, qui lui aussi était un disciple de Jésus. ⁵⁸ Il alla trouver Pilate et demanda le corps de Jésus. Alors Pilate ordonna de le lui remettre. ⁵⁹ Joseph prit le corps, l'enveloppa dans un drap de lin pur ⁶⁰ et le déposa dans un tombeau neuf qu'il s'était fait creuser dans la roche. Puis il roula une grande pierre à l'entrée du tombeau et s'en alla.

Marc 15 : ⁴² Le soir venu, comme c'était le jour de la préparation, c'est-à-dire la veille du sabbat, ⁴³ **Joseph d'Arimathée** arriva. C'était un membre éminent du conseil, qui attendait lui aussi le royaume de Dieu. Il osa se rendre vers Pilate pour demander le corps de Jésus. ⁴⁴ Pilate s'étonna qu'il soit déjà mort; il fit venir l'officier et lui demanda si Jésus était mort depuis longtemps. ⁴⁵ Une fois renseigné par l'officier, il fit remettre le corps à Joseph. ⁴⁶ Joseph acheta un drap de lin, descendit Jésus de la croix, l'enveloppa dans le drap de lin et le déposa dans un tombeau taillé dans la roche. Puis il roula une pierre à l'entrée du tombeau.

Jean 12 : ⁴² Cependant, même **parmi les chefs**, beaucoup crurent en lui; mais, à cause des pharisiens, ils ne le déclaraient pas, de crainte d'être exclus de la synagogue.

Actes 6 : ⁷ La parole de Dieu se propageait de plus en plus, le nombre des disciples augmentait beaucoup à Jérusalem et une grande **foule de prêtres** obéissaient à la foi.

Actes 15 : ⁵ Alors quelques croyants issus du **parti des pharisiens** se levèrent en disant qu'il fallait circoncire les non-Juifs et leur ordonner de respecter la loi de Moïse.

Actes 6 :1 A cette époque-là, alors que le nombre des disciples augmentait, les **Hellénistes** murmurèrent contre les Hébreux parce que leurs veuves étaient négligées lors des distributions quotidiennes.

Le Sanhédrin interprétait et tranchait la loi des israélites à partir de ses sources écrites et orales. Il était aussi le tribunal suprême, la cours de justice, dont l'une des fonctions vitales était la promulgation du calendrier juif et la reconnaissance des signes des temps. Il était habilité à reconnaître officiellement un prophète et identifier le Messie. Celui-ci était doté d'un grand pouvoir politique exerçant un contrôle légal sur le roi et sur la nomination du Grand Prêtre. Ce système était cependant corrompu par l'envie et la jalousie que tenaient ses membres. Aussi, bien que les temps étaient accomplis pour la venue du Messie tel qu'annoncé par le prophète Daniel, ceux-ci demeurèrent silencieux et ne voulurent en aucun temps reconnaître le Christ. Ils ont cherché par tous les moyens pour éliminer celui-ci afin de s'emparer de la vigne comme dans le message de la parabole.

Matthieu 2 : ³ Quand le roi Hérode apprit cela, il fut troublé et tout Jérusalem avec lui. ⁴ Il rassembla tous les **chefs des prêtres et spécialistes de la loi** que comptait le peuple et leur demanda **où le Messie devait naître**.

Matthieu 16 : Les **pharisiens et les sadducéens** abordèrent Jésus et, pour le mettre à l'épreuve, lui demandèrent de leur faire voir un **signe venant du ciel**. ² Jésus leur répondit: «[Le soir, vous dites: 'Il fera beau, car le ciel est rouge', et le matin: ³ 'Il y aura de l'orage aujourd'hui, car le ciel est d'un rouge sombre.' Hypocrites! Vous savez discerner l'aspect du ciel et vous ne pouvez pas **discerner les signes des temps**.]»

Matthieu 5 : ²⁰ En effet, je vous le dis, si votre **justice** ne dépasse pas celle des **spécialistes de la loi et des pharisiens**, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux.

Jean 1 : ¹⁹ Voici le témoignage de Jean lorsque les Juifs **envoyèrent** de Jérusalem des **prêtres et des Lévites** pour lui demander: «Toi, qui es-tu?» ²⁰ Il déclara et sans restriction affirma: «Moi, je ne suis pas le Messie... Ceux qui avaient été envoyés étaient des **pharisiens**.

Marc 12 : ⁷ Mais ces vigneron dirent entre eux: '**Voilà l'héritier. Venez, tuons-le et l'héritage sera à nous**.' ⁸ Et ils s'emparèrent de lui, le tuèrent et le jetèrent hors de la vigne. ⁹ Que fera donc le maître de la vigne? Il viendra, fera mourir les vigneron et donnera la vigne à d'autres... ¹² Ils cherchaient à l'arrêter, mais ils redoutaient les réactions de la foule. Ils avaient compris que c'était pour eux que Jésus avait dit cette parabole. Ils le laissèrent alors et s'en allèrent.

Matthieu 26 : ⁵⁹ Les **chefs des prêtres, [les anciens] et tout le sanhédrin** cherchaient un faux témoignage contre Jésus afin de le faire mourir... ⁶³ Mais Jésus gardait le silence. Le grand-prêtre [prit la parole et] lui dit: «**Je t'adjure, par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Messie, le Fils de Dieu**.»

Luc 22 : ⁶⁶ Au lever du jour, le **collège des anciens du peuple, les chefs des prêtres et les spécialistes de la loi** se rassemblèrent et **firent amener Jésus devant leur sanhédrin**. ⁶⁷ Ils dirent: «**Si tu es le Messie, dis-le-nous**.» Jésus leur répondit: «Si je vous le dis, vous ne le croirez pas,

Les deux principaux partis politique de l'époque pour l'interprétation de la loi étaient les pharisiens et les sadducéens. Il y a souvent confusion à savoir s'il s'agissait de chefs religieux ou de chefs politiques puisque l'un comme l'autre se servent des écritures. Toutefois les chefs de la loi s'attardaient à l'interprétation de la loi de Moïse et son application. Il faut comprendre qu'il n'y avait pas de séparation entre le pouvoir religieux et l'état et que les deux fonctionnaient de pair. Un autre parti sans véritable aspiration politique et qui fonctionnait plutôt en cachette était les zélotes. Ceux-ci étaient davantage un parti militaire voulant renverser le pouvoir Romain et ne s'intéressait pas à l'interprétation de la loi. Ceux-ci sont responsables de la chute de Jérusalem en l'an 70 désirant prendre le pouvoir entre leur main. Finalement, le dernier parti était les Esséniens qui se distinguait plutôt quant à sa pratique religieuse. Ils prescrivaient une vie de chasteté et de pauvreté en pratiquant l'immersion quotidienne et la séparation du monde par une vie en reclus de la société. On ne trouve aucune mention directe du mouvement dans la Bible, celui-ci se présentant davantage dans son fonctionnement comme une société secrète. Bien au fait quant au fonctionnement du système légal juif, Paul tira profit de celui-ci en divisant le tribunal entre un point de doctrine séparant les pharisiens et les sadducéens : la résurrection des morts.

Actes 5 : ¹⁷ Alors le grand-prêtre et tous ceux qui étaient avec lui, c'est-à-dire le **parti des sadducéens**, se levèrent, remplis de jalousie.

Actes 22 : ³ «Je suis juif, né à Tarse en Cilicie, mais j'ai été élevé à Jérusalem et **formé aux pieds de Gamaliel dans la connaissance exacte de la loi** héritée de nos ancêtres; j'étais plein de zèle pour Dieu, comme vous l'êtes tous aujourd'hui... ³⁰ Le lendemain, le commandant voulut savoir avec certitude de quoi les Juifs l'accusaient. Il le fit détacher et donna l'ordre **aux chefs des prêtres et à tout le sanhédrin** de se réunir; puis il fit venir Paul et le plaça au milieu d'eux.

Actes 23 : ⁶ Sachant qu'une partie de **l'assemblée était composée de sadducéens et l'autre de pharisiens**, Paul s'écria dans le sanhédrin: «Mes frères, je suis pharisien, fils de pharisien. C'est à cause de l'espérance de la résurrection des morts que je suis mis en jugement.» ⁷ Quand il eut dit cela, un débat surgit entre les pharisiens et les sadducéens, et l'assemblée se divisa. ⁸ En effet, les sadducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit, tandis que les pharisiens affirment le contraire.

Actes 26 : ⁵ Me connaissant depuis longtemps, ils savent, s'ils veulent bien en témoigner, que j'ai vécu en **pharisien, selon le parti le plus strict de notre religion**. ⁶ Et maintenant je suis traduit en justice parce que j'espère en la promesse que Dieu a faite à nos ancêtres. ⁷ Cette promesse, nos douze tribus espèrent en obtenir l'accomplissement en rendant nuit et jour avec ardeur un culte à Dieu. Et c'est à cause de cette espérance, roi, que je suis accusé par des Juifs! ⁸ Pourquoi donc vous semble-t-il incroyable que Dieu ressuscite des morts?

Selon la tradition juive, le Sanhédrin remonte au temps de Moïse alors que celui-ci accompagné d'Aaron, ces deux fils et soixante-dix anciens sont montés au Sinaï afin de manger avec Dieu face à face et que Moïse a poursuivi son ascension pour recevoir la loi écrite. Plus tard, Moïse aurait imposé les mains sur ceux-ci afin qu'ils reçoivent l'Esprit saint et légifèrent le peuple à ses côtés. L'existence du sanhédrin aurait continué à exister durant l'époque des Juges ainsi que du premier Temple mais les écritures sont silencieuses à cet effet. Après la destruction du premier temple, durant la déportation à Babylone, le Sanhédrin aurait été exilé à Babylone et aurait poursuivi son existence avant d'être remis en fonction par Esdras lors du retour suivant la déportation. On ne retrouve pas de correspondances confirmant ses prétentions dans la Bible. Nous ne pouvons que constater la présence de Sanhédrin à l'époque de Jésus. Il faut donc comprendre que ces affirmations, si véridiques, ne peuvent trouver de fondement autre que sur la tradition.

Exode 24 : ⁹ Moïse monta avec Aaron, Nadab et Abihu ainsi que 70 anciens d'Israël. ¹⁰ Ils virent le Dieu d'Israël. Sous ses pieds, c'était comme une œuvre en saphir transparent, comme le ciel lui-même dans sa pureté. ¹¹ Il ne porta pas la main contre les personnalités israélites. Ils virent Dieu, puis ils mangèrent et burent.

Entre l'an 6 et 7 de notre ère, le pouvoir de décider entre la vie et la mort avait été retiré du Sanhédrin par le procureur romain Coponius qui réservait à Rome ce pouvoir. Cette situation a conduit à tout un émoi dans les rues de Jérusalem par les membres du Sanhédrin qui se promenaient en revêtant le sac et la cendre prétendant que la loi avait été rompue. En effet, il référait ainsi à une prophétie de Jacob selon laquelle le sceptre ne départirait pas de Juda tant que ne serait pas venu le Messie. Ils étaient loin de se douter que Jésus, le Messie, était parmi eux. Un jeune garçon alors d'une douzaine d'années, l'âge auquel on devient homme selon la tradition juive.

Genèse 49 : ¹⁰ Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton souverain d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne le Shilo et que les peuples lui obéissent.

En d'autres termes, les spécialistes instruits dans la loi de l'époque seraient semblables à nos avocats des temps modernes. Les pharisiens seraient comparables aux conservateurs, voulant conserver des valeurs morales, et les sadducéens aux libéraux, voulant s'ouvrir à d'autres idéologies. Le Sanhédrin se compare à l'assemblée nationale où des élus siègent des deux partis. La loi de Moïse serait comparable au Droit commun qui légifère sur le pays. À l'époque du ministère de Jésus, le Sanhédrin a perdu le pouvoir de décider entre la vie et la mort et doit donc faire appel à un pouvoir auquel il est assujéti, Rome. Aux fins de comparaison, nous pouvons voir le Canada, colonie britannique, qui doit faire appel au trône d'Angleterre pour certaines décisions. La plus grande différence entre ces deux systèmes réside entre la séparation de l'état et du pouvoir religieux ainsi que le choix démocratique du représentant. Dans le gouvernement juif de l'époque, le grand-prêtre est élu par le Sanhédrin et siège avec celui-ci. Ce genre de système où

l'on combine le pouvoir religieux et l'état existe au Vatican, qui est à la fois un pays et un état religieux, ainsi que quelques pays musulmans ou règne la charia.

Voici donc comment se présente le système religieux et légal juif à l'époque du Christ :

Lévites – descendants de la tribu de Lévi désignés au service des prêtres (tellement nombreux à l'époque de Jésus que plusieurs étaient devenus bergers afin de pourvoir les agneaux et les boucs vendus pour les sacrifices);

Prêtres – descendants d'Aaron désignés au service du temple répartis en 24 classes (1 Chroniques 24 :7-19);

Grand-prêtre – descendant d'Aaron désigné pour entrer une fois par année dans le lieu très saint. Il est désigné par le Sanhédrin et fait office de chef de direction des affaires législatives avec ceux-ci;

Chefs des prêtres – Le prêtre en tête de chacune des 24 classes de prêtres ainsi que les grands prêtres destitués après leur service

Gardes du temple – police religieuse attachée au bon déroulement des activités du temple probablement issue des Lévites qui étaient autorisés à pénétrer dans toutes les parties du temple à l'exception du lieu très saint

Commandant des gardes – Chef des gardes du temple

Sanhédrin – Assemblée législative composée de 70 spécialistes de la loi désignés par les partisans des principaux partis politiques auquel s'ajoute le grand-prêtre

Pharisien – Parti politique de droite s'attachant à une interprétation stricte des écritures et de la loi mosaïque

Sadducéen – Parti politique de gauche attaché uniquement à la loi mosaïque rejetant les autres écrits dont notamment ceux des prophètes

Spécialistes de la loi – Personne versée dans la connaissance de la loi de Moïse et membre du Sanhédrin

Conseil des anciens – Ensemble des anciens appelés à porter conseils au Sanhédrin

Anciens – Sénat des dirigeants religieux reconnus parmi le peuple : rabbins, docteurs de la loi, sacrificateurs, etc.

Scribes – Docteurs de la loi versé dans les écritures, savants du judaïsme

Rabbi – Mon maître. Titre d'honneur accordé aux docteurs de la loi au temps de Jésus, tout particulièrement ceux attaché à l'enseignement

Helléniste – Grec favorable à la religion juive, premier groupe à se convertir au christianisme de façon importante

Païen ou Gentil – Non juif

Jean 7 : ³² Les pharisiens entendirent la foule murmurer ces propos à son sujet. Alors les **chefs des prêtres et les pharisiens envoyèrent des gardes** pour l'arrêter... ⁴⁵ Ainsi, les gardes retournèrent vers les chefs des prêtres et les pharisiens, qui leur dirent: «Pourquoi ne l'avez-vous pas amené?» ⁴⁶ Les gardes répondirent: «Jamais personne n'a parlé comme cet homme.» ⁴⁷ Les pharisiens leur répliquèrent: «Est-ce que vous aussi, vous vous êtes laissé tromper?»

Actes 4 : Pierre et Jean parlaient encore au peuple quand survinrent **les prêtres, le commandant des gardes du temple et les sadducéens**. ² Ils étaient excédés parce que les apôtres enseignaient le peuple et annonçaient la résurrection des morts dans la personne de Jésus. ³ Ils les arrêtaient et, comme c'était déjà le soir, ils les mirent en prison jusqu'au lendemain... ⁵ Le lendemain, les **chefs du peuple, les anciens et les spécialistes de la loi** se rassemblèrent à Jérusalem ⁶ avec le **grand-prêtre** Anne, Caïphe, Jean, Alexandre et tous ceux qui étaient de la **famille du grand-prêtre**.

Actes 5 : ¹⁷ Alors le **grand-prêtre** et tous ceux qui étaient avec lui, c'est-à-dire le **parti des sadducéens**, se levèrent, remplis de jalousie. ¹⁸ Ils firent arrêter les apôtres et les jetèrent dans la prison publique. ¹⁹ Mais, pendant la nuit, un ange du Seigneur ouvrit les portes ... ²¹ ils entrèrent de bonne heure dans le temple et se mirent à enseigner. Quand le grand-prêtre et ceux qui étaient avec lui arrivèrent, ils **convoquèrent le sanhédrin**

et tout le conseil des anciens d'Israël, et ils envoyèrent chercher les apôtres à la prison. ²² Cependant, les gardes, à leur arrivée, ne les trouvèrent pas dans la prison... ²⁴ ...le **commandant des gardes du temple et les chefs des prêtres** se montrèrent perplexes, ne sachant que penser de cette affaire. ²⁵ Quelqu'un vint leur dire: «Les hommes que vous avez mis en prison sont dans le temple et enseignent le peuple.» ²⁶ Alors le commandant partit avec les gardes et les ramena... ³⁴ Mais **un pharisien** du nom de **Gamaliel, professeur de la loi** estimé de tout le peuple, se leva dans le sanhédrin et ordonna de faire sortir un instant les apôtres...

Actes 23 : ⁶ Sachant qu'une partie de **l'assemblée était composée de sadducéens et l'autre de pharisiens**, Paul s'écria dans le sanhédrin: «Mes frères, je suis pharisien, fils de pharisien. C'est à cause de l'espérance de la résurrection des morts que je suis mis en jugement.» ⁷ Quand il eut dit cela, un débat surgit entre les pharisiens et les sadducéens, et l'assemblée se divisa. ⁸ En effet, les sadducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit, tandis que les pharisiens affirment le contraire.

Un fait remarquable dans les écritures, est à l'effet que l'on ne voit aucune mention d'un sadducéen se convertir au Christ alors que l'on retrouve plusieurs mentions de pharisiens (Paul, Nicodème, Gamaliel, croyants issus du parti des pharisiens). Suivant ce que l'on connaît de l'époque, les sadducéens auraient fait l'objet d'un recrutement dans l'échelle aristocratique dans laquelle se trouvait plusieurs membres de la caste sacerdotale, c'est-à-dire des prêtres. Le grand-prêtre de l'époque était aussi rattaché au parti des sadducéens ce qui ne manquait pas de suscité une vive opposition au christianisme dont le message est basé sur la résurrection. Au temps de Jésus, les sadducéens et non les pharisiens contrôlaient l'administration et le culte du Temple. La chute de Jérusalem et la ruine du Temple en l'an 70 leur a conféré un coup fatal alors qu'ils étaient souvent complices avec l'occupation romaine. Ceux-ci n'ont pas réussi à se réorganiser contrairement aux pharisiens de sorte que ce parti est disparu.

Actes 5 : ¹⁷ Alors le **grand-prêtre** et tous ceux qui étaient avec lui, c'est-à-dire le **parti des sadducéens**, se levèrent, remplis de jalousie.

La prochaine parabole s'adresse ainsi aux spécialistes de la loi mais pas n'importe quel spécialiste : celui instruit en ce qui concerne le royaume des cieux.

Matthieu 13 : ⁵² Et il leur dit: «C'est pourquoi, tout spécialiste de la loi instruit de ce qui concerne le royaume des cieux ressemble à un maître de maison qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes.»

Notons que la limitation stricte à la loi de Moïse ne donne aucune instruction quant au royaume des cieux. En effet, les Sadducéens réfutant l'existence même des anges sont en contradiction avec plus de 24 passages dans les écrits de Moïse qui en font mention. Le spécialiste de la loi instruit en ce qui concerne le royaume des cieux est donc, suivant mon interprétation, rattaché au parti des pharisiens à l'époque du Christ. En révisant sa théologie, Paul, pharisien fils de pharisiens, est venu un fervent apôtre du Christ. Il a pu faire de nombreuses références à l'ancien testament dans ces écrits. Gamaliel a soulevé devant le sanhédrin la possibilité que les apôtres puissent être des porte-paroles de Dieu ce qui a permis leur libération. De la même manière, nous tous qui connaissons le nouveau testament pouvons retirer des trésors dans les écritures de l'ancien testament qui nous aideront à approfondir nos connaissances du nouveau.

Ainsi, ces en approfondissant les fêtes juives de l'ancien testament que l'on peut saisir les événements futurs annoncés dans le nouveau. Une personne ayant approfondie ces connaissances pourra ainsi rejeter de fausses doctrines telles que le prêtérisme qui prétend que la seconde venue de Christ s'est déjà produite et que nous sommes dans l'ère du millénium depuis l'an 70 ou encore la théologie de la substitution qui prétend que les juifs ont été remplacés par les chrétiens et que Dieu a mis fin à son alliance avec ceux-ci. Il faut au contraire prendre le temps d'étudier les écritures comme le faisait les Bérémites.

Actes 17 : ¹⁰ Aussitôt les frères firent partir de nuit Paul et Silas pour Bérée. Dès leur arrivée, ils entrèrent dans la synagogue des Juifs. ¹¹ Ces derniers avaient des sentiments plus nobles que ceux de Thessalonique. Ils accueillirent la parole avec beaucoup d'empressement, et ils examinaient chaque jour les Ecritures pour voir si ce qu'on leur disait était exact. ¹² Beaucoup d'entre eux crurent donc ainsi que, parmi les non-Juifs, un grand nombre de femmes en vue et d'hommes.

Avez-vous des exemples dans votre trésor de choses anciennes et de choses nouvelles?

2 Timothée 3 : ¹⁴Quant à toi, tiens ferme dans ce que tu as appris et reconnu comme certain, sachant de qui tu l'as appris. ¹⁵Depuis ton enfance, tu connais les saintes Ecritures qui peuvent te rendre sage en vue du salut par la foi en Jésus-Christ. ¹⁶Toute l'Écriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, ¹⁷ afin que l'homme de Dieu soit formé et équipé pour toute œuvre bonne.

Dans les enseignements que je donne, certains trouveront des choses anciennes mais recevront également des choses nouvelles. Il est important alors de faire comme les Bérémites et de valider si tout est conforme avec les écritures. Il n'y a pas de contradiction dans les écritures. S'il y a semblant de contradiction, il faut mettre à l'épreuve notre compréhension. Qui sait, on y trouvera peut-être un trésor?